

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Christine **BAROCHE**.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Charlotte **BRAVARD**, Karine **CORRE**, Alfred **DEFONTIS** (en visioconférence), Jean-Claude **ESNAULT**, Myriam **GARCIA**, Madeleine **GASPARETTI**, Catherine **GASTOU**, Marc **GILSON** (en visioconférence), Yan **GRAS** (en visioconférence), Éric **JACOTÉ**, Sophie **LAVAUD**, Christian **LAZARINI**, , Frédéric **LIMOUSIN**, Didier **MARCHAND**, Valérie **MARET**, Joël **MARTINEZ**, Gilles **MAS**, Marina **MORLAAS**, Éric **PIHET**, Sophie **SAUGRAIN**, Bernard **SINEUX**, Frédéric **THÉOBALD**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Karine **VULLIET**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Myriam **PRÉTOT**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur Juridique et des relations institutionnelles ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Marketing et Communication ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier et Ressources humaines ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Marion **COLIN**, Carole **GAMBA**, Morgane **GARNIER**, Philippe **LAMBERT**, Marc **LEFORESTIER**

Membres du Bureau Exécutif excusés :

Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif ; Julie **BRESSET**, Denis **CLÉMENT**, Camille **MAIRE** ; Maxime **MAROTTE** ; Cathy **MONCASSIN**.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL FÉDÉRAL	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 24 ET 25 JANVIER 2025	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	3
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	12
V.	INTERVENTIONS	16
VI.	SITUATION FINANCIÈRE.....	23
VII.	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE TRAPPES.....	25
VIII.	GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL FÉDÉRAL	27
IX.	COMMISSIONS SPORTIVES	30
X.	POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION.....	34
XI.	QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL	38
XII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	43

La séance est ouverte à 14 heures.

I. OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL FÉDÉRAL

La Présidente souhaite la bienvenue aux participantes et aux participants à ce Conseil Fédéral.

Elle donne lecture de la déclaration suivante :

« Je me réjouis d'accueillir les nouvelles élues issues des élections du mois de mars. Leur arrivée au sein de l'instance est très précieuse. J'espère qu'elles y trouveront un espace d'échange, de travail constructif et d'engagement collectif. Leur participation témoigne de leur implication et de leur engagement : elle est essentielle à la vie démocratique de notre Fédération.

Je regrette l'absence d'un certain nombre d'élus retenus par des contraintes professionnelles ou personnelles.

Je rappelle qu'il est important de répondre, même négativement, aux propositions qui sont faites. L'absence de réponse laisse les personnes porteuses d'initiatives dans le doute. Répondre pour dire non est une marque de respect et de considération envers le travail des autres.

Enfin, je tiens à adresser un remerciement particulier à tous les élus et élues qui me soutiennent dans mes nouvelles fonctions, à tous les élus et élues qui se sont emparés des sujets et qui s'impliquent activement dans les groupes de travail.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

Nous pouvons maintenant débiter notre ordre du jour. »

Didier MARCHAND est nommé secrétaire de séance.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 24 ET 25 JANVIER 2025

Soumis au vote, le procès-verbal de la réunion des 24 et 25 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

Michel CALLOT souhaite la bienvenue aux élues et aux élus qui rejoignent le Conseil Fédéral dont la vocation est d'assurer le contrôle de la Fédération et de voter une partie des règlements sportifs, notamment ceux donnant accès aux épreuves.

Il informe de l'arrivée de Tommy VANOUDENDYCKE en tant que Directeur de cabinet rattaché au Président de la FFC. Ancien président du Comité Régional de la Nouvelle-Calédonie, M. VANOUDENDYCKE aura pour mission de soulager le Président d'un certain nombre de tâches et de sujets quotidiens, et notamment ceux qui interfèrent avec les élus du Conseil Fédéral. Il aura également un rôle de facilitateur auprès des autres directions fédérales, afin d'optimiser la coordination fédérale.

Il annonce également l'arrivée Sandrine GLACIER au poste de Directrice des sports de la FFC en vue des Championnats du monde 2027. Mme GLACIER sera par conséquent essentiellement basée à Annecy.

Sandrine GLACIER fait part de son expérience professionnelle dans l'organisation d'événements sportifs et dans la gestion de compétitions mondiales d'athlétisme et de ski alpin. Elle a notamment travaillé au sein du COJO dans le cadre des Jeux olympiques de Paris 2024. Elle se réjouit d'avoir intégré la FFC et de travailler sur le très beau projet des Championnats du monde 2027.

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme GLACIER.

Michel CALLOT tient à excuser l'absence de certains membres du Bureau Exécutif, et notamment celle du Secrétaire général, du fait d'un mois de juin particulièrement chargé sur le plan de l'activité.

1. Statistiques

Michel CALLOT déclare que la FFC compte 108 584 licenciés enregistrés au 15 juin 2025, soit une croissance de 2,32 % (+2 460 licenciés) par rapport au 15 juin 2024. Pour rappel, le nombre de licenciés s'établissait à 107 648 le 30 septembre 2024.

Sur la métropole, seuls les Comités de la Bretagne et des Pays de la Loire connaissent un très léger retard qui devrait se résorber dans les prochains jours.

En ce qui concerne les Comités Régionaux ultramarins, ils accusent un recul de 2,88 % en raison d'un contexte extrêmement compliqué, notamment en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte et à la Réunion. Les Comités Régionaux demeurent néanmoins très dynamiques pour rattraper le retard constaté.

La FFC compte 13 874 femmes licenciées, soit une croissance de 485 licenciées. Au 15 juin 2025, les femmes représentaient 12,77 % des effectifs de la FFC. Leur progression demeure constante.

En ce qui concerne les familles de disciplines, les principaux éléments sont les suivants :

- BMX : +12,04 %. Le BMX Race progresse de 12,50 % et de nombreux clubs ont ouvert des listes d'attente. Pour rappel, les clubs doivent absolument

licencier leurs adhérents-sociétaires pour des raisons d'engagement de responsabilité et d'assurance.

- Cyclo-cross : +7,3 %. Cette discipline continue sa progression.
- Les autres disciplines sont plutôt stables, excepté la Route qui accuse une légère contraction.

Après plusieurs années de décroissance, les licences Jeunes connaissent une avance de 4,6 %.

Fabien RAFFOUX déclare que le nombre de licences était de 108 702 au 17 juin 2025 et à 108 800 au 19 juin 2025.

Il fait part de son analyse concernant la répartition des pratiquants selon la première ligne de catégorie de licence déclarée et selon la réalité de leur pratique. Pour l'année 2024, les principales données sont les suivantes :

- Cyclo-cross :
 - o Compétitions et épreuves de masse : 643 licences versus 4 760 pratiquants.
 - o Jeunes : 1 405 licences versus 7 893 pratiquants.
- Piste Endurance :
 - o Compétitions et épreuves de masse : 157 licenciés versus 464.
 - o Jeunes : 24 licences versus 718.
- Piste Vitesse :
 - o Compétitions et épreuves de masse : 57 licenciés versus 464 pratiquants.
 - o Jeunes : 24 licenciés versus 688 pratiquants.

La prochaine démarche consistera à analyser les classements intégrés dans le système, afin de déterminer si le classement est corrélé à un engagement préalable et à une catégorie. Elle permettra d'obtenir une analyse beaucoup plus fine concernant la pratique des licenciés dans le cadre des organisations fédérales.

Catherine GASTOU évoque la problématique du nombre de dirigeants (-411 licences à date) qui est en recul en raison de la crise du bénévolat. Il est urgent que la FFC se saisisse de ce sujet et qu'elle s'attelle à rechercher et à former de nouveaux cadres. Cette situation ne manque pas de fragiliser les compétitions.

Fabien RAFFOUX tient à souligner que l'interprétation de baisse de la catégorie des dirigeants est à nuancer. En effet, cette impression est due au changement de méthodologie de l'analyse des statistiques. En effet, dorénavant, les dirigeants doivent au préalable souscrire à une licence de pratiquant. De fait, une proportion d'entre eux apparaît dans cette ligne de licence.

2. Résultats

Michel CALLOT évoque les résultats positifs obtenus par les athlètes fédéraux lors des premières Coupes du monde de la saison, notamment en BMX et VTT.

Parmi les performances remarquables figurent celle d'Anthony JEANJEAN qui a décroché la deuxième place à l'issue d'une superbe finale lors de la Coupe du monde de BMX Freestyle de Montpellier et celle de Pauline FERRAND-PRÉVOT qui a remporté la victoire du Paris-Roubaix Féminin.

Les cyclistes féminines sur Route conservent leur troisième place au classement mondial, s'installant ainsi parmi les grandes nations. De leur côté, les jeunes coureurs français, tels que Lenny MARTINEZ et Romain GRÉGOIRE, ont réalisé de très belles performances en World Tour. Il en est de même pour Nicolas PRODHOMME qui a décroché une victoire d'étape lors du Giro 2025. Nonobstant ces résultats, les cyclistes masculins occupent la neuvième place du classement mondial.

3. Événements

Michel CALLOT relate l'activité hivernale assez riche qui a été rythmée par les Championnats de France Piste parfaitement réussis qui ont eu lieu à Loudéac grâce au concours de Didier MARCHAND et du Comité Régional de Bretagne, les Championnats de France de Cyclo-cross de Pontchâteau et la Coupe du monde de Cyclo-cross qui s'est tenue à Besançon.

Plusieurs épreuves internationales se sont tenues récemment en France, telles que la Coupe du monde à Sarrians, la Coupe du monde de VTT Descente à Loudenvielle, la Coupe du monde de BMX Freestyle à Montpellier, les Championnats du monde de Snowbike à Chatel et les Championnats du monde de Cyclo-cross à Liévin. Michel CALLOT adresse tous ses remerciements à tous les contributeurs et aux comités d'organisation qui se sont impliqués dans ces championnats. Il se réjouit de la réussite populaire des CMD de Cyclo-Cross totalement portés par la FFC.

Le Championnat de France des Comités ultramarins s'est tenu les 14 et 15 juin 2025 en Guadeloupe. Cet événement organisé par M. Frédéric THÉOBALD était parfaitement maîtrisé et n'a connu aucune problématique de sécurité. L'accueil des différentes délégations a été de grande qualité.

Parmi les événements à venir figurent :

- Les Championnats d'Europe sur Route 2025 dont le dossier technique est bouclé, tandis que le dossier financier est encore en cours de discussion.

- Les Championnats du monde 2027 dont les différents éléments se structurent progressivement, tels que le comité d'organisation avec le recrutement de compétences de très bon niveau.
 - o Le budget a été stabilisé à 42 millions d'euros et sera lissé sur quatre années.
 - o Une présentation des sites de compétition a eu lieu mi-avril en Haute-Savoie (les épreuves Piste auront lieu à Saint-Quentin-en-Yvelines).
 - o Le Comité de pilotage mis en place avec l'UCI permet d'effectuer les principaux arbitrages. L'un des principaux enjeux est la maîtrise du calendrier des épreuves qui doit permettre une mobilisation des spectateurs et des téléspectateurs, notamment à l'international.
 - o Les actions de promotion de cet événement en direction des entreprises ont d'ores et déjà été lancées.
 - o S'agissant du volet Héritage, le dossier avance en collaboration avec Marie-Françoise POTEREAU et Thierry BEDOS. Ce dossier offre la possibilité d'attirer des financements sur les projets de développement de la FFC (le Savoir rouler à vélo, le Sport Santé) qui bénéficieront du label Vélo 2027. La FFC souhaite s'appuyer sur le label Terre de Jeux afin de le décliner avec un label Terre de vélo 2027 pour les collectivités qui ont des engagements autour du vélo.

Une présentation plus détaillée du dossier relatif à ces Championnats du monde 2027 sera effectuée lors du Conseil Fédéral du mois d'octobre.

4. UCI

Michel CALLOT annonce l'élection de M. ALLAH KOUAMÉ à la présidence de la confédération africaine de cyclisme et celle de M. DARSHAN SINGH à la présidence de la confédération asiatique de cyclisme. La présidence des confédérations américaine et océanique demeure inchangée. De son côté, le Président de la FFC a été élu parmi les dix candidats de l'Europe qui se présentaient pour le Comité directeur de l'UCI.

Seul candidat en lice, M. Enrico DELLA CASA, a été réélu à la présidence de l'UEC. Lors de l'élection des délégués votants, la France représentée par Gilles DA COSTA est arrivée brillamment en tête parmi les quatorze délégués européens. Mme Myriam PRÉTOT a été choisie pour devenir présidente de la Commission BMX de l'UEC, tandis que M. Yannick POUEY intègre la Commission Piste.

Lors de la réunion du Conseil du Cyclisme Professionnel (CCP) qui s'est tenue le 4 juin 2025, le sujet du fonds saoudien OneCycling qui souhaite constituer une série d'épreuves avec la création d'un classement *ad hoc* a été largement abordé. Les promoteurs de ce projet ayant annulé leur venue au CCP, les précisions relatives au modèle économique n'ont pu être apportées. Il est certain qu'un tel système fermé de

série de courses, fait peser un réel danger sur les revenus de nombreux coureurs. L'UCI a organisé deux votes sur ce projet durant cette réunion :

- Un vote sur le principe de la série qui a été globalement rejeté par ses membres, à l'exception du CPA (Cyclistes Professionnels Associés).
- Un vote sur l'inscription de trois nouvelles courses au calendrier de l'UCI, proposition qui a également été rejetée, excepté par le CPA. À l'aune du résultat de ces votes, le projet OneCycling n'aura aucune incidence sur le prochain calendrier international.

D'autres décisions ont été actées lors de ce CCP, telles que :

- L'harmonisation des barèmes de points hommes-femmes qui a été validée. Les barèmes seront dès lors identiques (demande sur les barèmes portée par la FFC)
- L'adoption d'un ajout d'un barème de points pour les équipes qui libèreront des coureurs pour les Championnats du monde et les Coupes du monde Piste, VTT Cross-country et Cyclo-cross, ainsi que pour les Championnats du monde de Gravel (demande soutenue par la FFC)
- La validation sur trois épreuves pour des tests de la limitation des braquets à 54,11.

Lors du Comité directeur de l'UCI qui s'est tenu du 9 au 12 juin 2025, plusieurs sujets ont été évoqués, comme :

- Les Championnats du monde au Rwanda : la situation géopolitique s'étant stabilisée, les principes d'organisation ont pu se mettre en place. Plusieurs chefs d'État devraient être présents lors de cet événement planétaire, dont le Président Macron.
- Les finances de l'UCI : ces dernières étant extrêmement positives, l'idée concernant l'octroi d'une aide aux grandes fédérations visant à favoriser leur participation aux grands championnats internationaux est à l'étude.
- L'UCI a interdit l'utilisation des machines mesurant l'évolution des coureurs à partir de différents paramètres eu égard à l'usage détourné qui en était fait (inhalation de monoxyde de carbone). Enfin, la mise en place d'outils destinés à des non-médecins pour anticiper les situations de maigreur excessive a été actée.

S'agissant des Jeux olympiques 2028, toutes les disciplines cyclistes seront maintenues, avec des épreuves, un système de qualification et des quotas identiques à ceux de Paris 2024. En revanche, le programme qui sera construit différemment entraînera un chevauchement des épreuves sur certains jours. En revanche, l'UCI est préoccupée en ce qui concerne la présence du BMX et du VTT en raison de la faiblesse de l'audience en volume mesurée par le CIO lors des Jeux olympiques Paris 2024 au regard du coût de la mise en place de ces épreuves. En conséquence,

l'UCI devrait lancer un plan d'activation vers l'Inde et la Chine pour soulever l'intérêt de ces pays sur ces deux disciplines et améliorer ainsi les scores d'audience.

Des mesures relatives aux équipements ont été prises concernant :

- La limite d'écartement pour les fourches pour la Piste
- La limite de la hauteur des jantes
- La largeur minimale totale des cintres
- Les casques : la visière intégrée et la couverture des oreilles seront interdites lors des courses en peloton à partir du 1^{er} janvier 2027 pour des raisons de sécurité.

Pour la première fois, l'UCI a mis en place un groupe d'évaluation pour des Supers Championnats du monde 2031 dans lequel figure le Président de la FFC. Cette commission *ad hoc* s'est rendue dans les deux pays candidats, la Suisse et l'Italie. L'attribution sera annoncée en septembre 2025.

5. État/Ministère

Michel CALLOT informe de la nomination de Mme Marie BARSACQ en tant que ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et celle de M. William ELMAN en tant que conseiller Sport auprès du Président MACRON.

Le Président de la FFC s'est rendu au Sénat pour une présentation du bilan des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour le compte du mouvement sportif. Il fait part de la grande qualité des relations avec le ministère des Sports qui s'est concrétisée avec la nomination de Florian ROUSSEAU en tant que Directeur Technique National de la FFC. Michel CALLOT adresse toutes ses félicitations à M. ROUSSEAU dont la performance dans le cadre des Jeux olympiques a été essentielle. Il le remercie d'avoir candidaté à ce poste et se réjouit que de grands champions s'investissent à ce niveau dans leur fédération.

6. ANS

Michel CALLOT fait état de sa rencontre avec M. Frédéric SANAUR, directeur de l'ANS, à laquelle la DTN était présente. Les inquiétudes concernant le budget attribué à l'ANS demeurent prégnantes pour 2026, avec un possible gel des crédits de l'État en matière d'équipement. S'agissant de la FFC, l'Agence demeure réceptive sur les sujets liés à l'héritage, à l'emploi, à l'aménagement du Centre National de Cyclisme, ainsi que sur la partie sportive (financement du Haut Niveau).

À l'issue d'une réunion organisée avec la Présidente de l'ANS, le Président et la Secrétaire générale du CNOSF, les priorités du mouvement sportif ont pu être définies. Il s'agit du Haut Niveau, des PSF et de l'emploi.

7. CIO/CNOSF

Michel CALLOT relate la campagne de M. David LAPPARTIENT pour la présidence du CIO qui a été remportée par la candidate sud-africaine, Mme Kirsty COVENTRY.

En ce qui concerne le CNOSF, Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA, seule candidate en lice à la suite du retrait de M. Didier SÉMINET, a été élue à l'unanimité. Marie-Françoise POTEREAU a été élue au Conseil d'administration ainsi que Michel CALLOT.

8. LNC

Michel CALLOT déclare que les relations entre la FFC et la LNC se sont particulièrement crispées à la suite de la saisine du Conseil d'État par la LNC concernant le projet de création d'équipes continentales fédérales. Ledit Conseil a annulé le cahier des charges *ad hoc* dans lequel figurait un point concernant l'impossibilité pour ces équipes continentales fédérales de participer au calendrier Classe 1 française.

Pour rappel, la FFC a une délégation de l'État à l'instar des autres fédérations sportives : en conséquence elle représente l'État français pour agir dans le domaine du cyclisme. Or, lorsqu'il existe un sport professionnel, le Code du sport permet de subdéléguer son organisation et sa gestion à une ligue professionnelle. La FFC a donc subdélégué le cyclisme professionnel à la LNC au travers d'une convention idoine. Or, la LNC attaque la FFC devant la plus haute juridiction administrative.

À la suite de la décision du Conseil d'État, la LNC a adressé un courrier à l'UCI contenant des demandes pour le moins étonnantes, courrier qui est arrivé le premier jour du Comité directeur de l'UCI. Pour rappel, l'UCI ne reconnaît officiellement que les Fédérations qui sont ses membres et pas les ligues qui ne sont que le prolongement des fédérations (d'ailleurs en dehors de la France, il existe seulement une autre ligue indépendante qui est en Italie).

Catherine GASTOU souhaite connaître l'impact de cette situation sur les prochains Championnats de France qui sont coorganisés par la FFC et la LNC.

Michel CALLOT assure que les Championnats de France n'en seront pas affectés.

Christian LAZARINI estime que la FFC n'a aucun intérêt à rompre avec le secteur professionnel.

Michel CALLOT explique que la LNC n'est pas « le secteur professionnel » qui est constitué d'une diversité d'acteurs, et que la FFC n'entend nullement se déconnecter de ceux-ci, bien au contraire. D'ailleurs la Fédération ne rencontre aucun problème avec les acteurs professionnels. Cependant, la Fédération regrette la position de la

LNC, en tant qu'institution, sur certains sujets. Tout changement structurel entre la LNC et la FFC fera l'objet d'un débat et d'une décision entre les différentes instances de la FFC.

Bernard SINEUX alerte sur les fortes craintes du monde amateur qui est extrêmement inquiet.

Michel CALLOT explique qu'il est fondamental de continuer d'échanger avec les équipes et les organisateurs. En 25 ans, la LNC a réalisé un excellent travail par rapport à son objectif quantitatif : la France est le pays qui a le plus grand nombre de coureurs, d'équipes et de courses au monde. En revanche, ce système questionne plus sur sa rigidité à moment où le cyclisme international bouge très vite et sur sa relation à la performance.

Il rappelle que le projet d'équipes continentales fédérales résulte d'échanges avec le monde amateur qui est fortement challengé par le monde professionnel. Il importe d'envoyer un signal fort, car l'inertie sera certainement fatale.

Valérie MARET évoque la problématique de la Coupe de France et rappelle que de nombreuses courses ont été annulées en 2025. En conséquence, il est absolument nécessaire de remotiver les organisateurs et de définir les dates des courses beaucoup plus en amont pour qu'ils ne soient plus pénalisés.

Michel CALLOT spécifie que la Coupe de France professionnelle fait partie des enjeux, car elle n'a toujours pas trouvé son modèle.

La FFC, et plus particulièrement la Commission Nationale Route, devra s'atteler à trouver d'autres moyens visant à promouvoir les organisations.

9. ASO

Michel CALLOT annonce que le mécénat avec ASO sera maintenu, mais il est important que les Comités Régionaux répondent aux demandes du Siège fédéral, afin qu'il soit en mesure de rendre les bilans dudit mécénat.

10. Autres actualités fédérales

Michel CALLOT déclare que la Région Île-de-France a accordé une enveloppe de 450 000 euros pour l'aménagement du Centre National du Cyclisme qui sera basé dans les locaux de Trappes.

Il annonce ensuite s'être rendu à la confrontation générale organisée par le juge d'instruction dans le cadre de l'accident mortel survenu au pôle Espoir de Nice en 2017. Lors de cette rencontre, le Président de la FFC a fait valoir le sérieux des préconisations fédérales en matière de sécurité, préconisations qui ont été appliquées par l'éducateur présent lors de l'accident. Or, le juge met en cause la responsabilité de l'éducateur, ainsi que les préconisations fédérales qu'il estime insuffisantes. À

l'aune de cette situation, il est évident que les consignes de sécurité édictées par la FFC doivent absolument être respectées pour que la couverture des éducateurs soit garantie en cas d'accident.

Michel CALLOT évoque ensuite son déplacement en Chine dans le cadre d'un projet de commercialisation de formations, à l'origine issu d'une action autour du Pump Track. Les perspectives concernent l'établissement d'une convention-cadre sur une collaboration avec la Fédération Chinoise de Cyclisme concernant le développement du BMX et du Pump Track. Ladite convention pourrait être signée lors du voyage en Chine du Président MACRON à l'automne 2025.

Enfin, un rendez-vous a eu lieu avec le Président de la FFC, Thierry GOUVENOU (Président du Rassemblement des Organismes de Courses Cyclistes - ROCC) et Nicolas ROUGEON le 17 juin 2025 avec le cabinet du ministère de l'Intérieur pour évoquer la problématique de la mobilisation des forces de l'ordre sur les courses et de leur coût. Lors de cette rencontre, il a été rappelé que les courses cyclistes ne génèrent aucune violence, y compris lorsqu'elles attirent une foule nombreuse. Ainsi, il n'est pas nécessaire de mobiliser des compagnies de CRS pour protéger les villes à la sortie d'une course cycliste. La demande d'une convention-cadre permettant le recours aux forces de l'ordre et établissant les conditions tarifaires *ad hoc* a été exprimée.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

1. Ressources humaines

Christophe XHONNEUX déclare que la FFC comptait 57 salariés (54,82 ETP, CDI, CDD à objet défini et 6,69 ETP en CDD/alternance/contrat de professionnalisation/CDDI) au 31 mai 2025 versus 58 salariés au 31 janvier 2025. La décrue des effectifs annoncée à la fin des Jeux olympiques Paris 2024 s'est clairement confirmée.

Il annonce que Nicolas ANDRÉ a fait part de sa démission. Il quittera ses fonctions à la fin du mois d'août. Le recrutement visant à pourvoir son poste a été lancé. Il en est de même pour celui de développeur full stack pour la DSI et d'un référent RSE qui serait rattaché à la DTN.

Comme chaque année, le plan de formation a été présenté et 78 personnes seront formées, dont 31 salariés suivront une formation sur Copilot, outil d'Intelligence artificielle qui sera déployé à l'automne au sein des équipes fédérales.

Le Bureau Exécutif du mois de mai a validé la demande de renouvellement de l'agrément relatif au service civique pour 50 volontaires, lesquels peuvent être déployés sur l'ensemble du réseau FFC.

La Fédération a publié son index d'égalité professionnelle qui s'établit à 87/100. Les actions sur ce sujet se poursuivent.

En ce qui concerne les locaux de Trappes, une réflexion RH sera amorcée concernant le fonctionnement et l'organisation des équipes sur ce site en lien avec le Siège.

2. DSI

Fabien RAFFOUX expose les dernières modifications intervenues sur les systèmes d'information :

- L'écosystème numérique s'est enrichi de deux nouveaux espaces :
 - Un espace compte permettant aux non-licenciés d'accéder au système numérique de la FFC.
 - Un espace arbitres dans lequel les arbitres pourront valider leurs désignations et gérer les organisations sur lesquelles ils sont missionnés. Dans cet espace, un système de validation des états des résultats a été mis en place. Les fichiers remonteront automatiquement dans Cicleweb au niveau du DO accélérant ainsi le processus.

Des modifications ont été apportées sur Cicleweb : dorénavant, il sera possible de gérer les labellisations. Par ailleurs, les certifications des arbitres figureront dans le système et permettront de vérifier les personnes ayant la qualification d'arbitre avant la prise de licence.

Fabien RAFFOUX annonce que Microsoft a refusé de renouveler aux mêmes conditions tarifaires son contrat avec le CNOSF, conditions qui profitaient également à la FFC. Ce refus aura pour conséquence de faire augmenter considérablement le coût de la licence pour la FFC, mais la DSI est en cours de discussion pour atténuer cette augmentation.

Le Bureau Exécutif et le CNPT ont validé la mise en place du paiement par CB pour les engagements dans le système. Les trois schémas de fonctionnement des flux financiers (réalimentation du web compte par CB, le paiement par les structures de leurs engagements par CB et le paiement des engagements individuels par CB) ayant été approuvés, ils seront mis en place prochainement.

Enfin, la fonctionnalité calendrier sera intégrée dans l'espace Cicleweb à compter de septembre 2025 ; les régions pourront ainsi gérer plus facilement le calendrier des clubs grâce à une meilleure visibilité transrégionale.

3. Juridique

Christophe LAVERGNE détaille les éléments de l'activité de la Direction Juridique comme suit :

- L'examen des agents sportifs a été réalisé à la fin de l'année 2024, et seul un candidat a été reçu, portant le nombre d'agents sportifs à 17, dont huit d'entre eux possèdent une certification nationale.
- Le travail se poursuit entre la cellule de prévention des violences sexuelles et les référents. Il en est de même de la collaboration avec l'association *La voix de Sarah*. Les voies de fait et certains comportements sont relayés au comité de signalements avant d'être traités par le comité d'éthique, le comité disciplinaire ou les commissions régionales de discipline.
- La collaboration demeure étroite avec l'Union des fédérations des sports professionnels qui porte la vision du modèle sportif français auprès des pouvoirs publics. De ce fait, la FFC participe aux discussions qui ont trait à la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel. Ainsi, la Direction Juridique a participé à une table ronde organisée par des Sénateurs, en vue de la première lecture de cette proposition au Sénat, qui s'est déroulée le 10 juin dernier.
- La Filiale France Vélo Événements : la Direction Juridique a travaillé sur une modification des statuts, afin de changer le mode de gouvernance initial de la société. La FFC est sortie de l'exécutif pour concentrer sa présence dans le conseil de surveillance.
- En ce qui concerne le dossier assurantiel, de récents échanges avec Axa et le courtier de la Fédération ont permis de constater que la sinistralité relative aux dossiers les plus importants et ouverts depuis 2017 était stable et qu'elle ne s'est pas détériorée.
- Les Championnats du monde 2027 : la Direction Juridique et ses conseils participent au travail mené avec le comité d'organisation de ces championnats, notamment en ce qui concerne la saisine du Conseil d'État sur le régime fiscal de l'événement ou des rapports entre le comité d'organisation et la Fédération.
- Les deux dernières Assemblées générales ont fortement mobilisé la Direction Juridique, laquelle a été auditionnée à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une mission sur l'évaluation des dispositions de la Loi sport de 2022.
- S'agissant de la Commission des sportifs de Haut Niveau, deux postes hommes restent à pourvoir. À date, aucune candidature n'a été enregistrée alors que la clôture des candidatures aura lieu le 4 juillet 2025.

Catherine GASTOU s'enquiert des actions mises en place par la FFC pour répondre aux recommandations de la Cour des comptes en matière d'éthique et de procédures disciplinaires.

Christophe LAVERGNE répond que des améliorations ont été apportées sur le site Internet de la FFC concernant les procédures de signalement. La DTN a élaboré un

livret sur la prévention des violences qui sera distribué lors des manifestations fédérales. Il sera également disponible sur le site Internet. La Fédération a répondu en très grande partie aux recommandations émises par la Cour des comptes.

Marie-Françoise POTEREAU confirme qu'un travail a été effectué sur les documents de sensibilisation et de prévention en collaboration avec la DTN. Des temps de sensibilisation et de prévention seront organisés lors du colloque annuel des arbitres et dans les différentes régions. Enfin, à l'approche des différents championnats, la Fédération renvoie les règles d'encadrement et les règles d'hébergement pour les mineurs.

Myriam PRÉTOT ajoute qu'une plaquette indiquant la procédure à suivre en cas de violence sera distribuée à tous les participants du prochain TF BMX.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ déclare que la CNCA a diffusé un email très détaillé sur ce sujet à tous les arbitres, toutes disciplines confondues.

Tristan HORREAUX indique que le livret créé par la DTN sera envoyé sous format numérique aux clubs qui participent à l'opération de rentrée ciblant les Écoles Françaises de Cyclisme.

4. DERS

Michel CALLOT explique que le rapport de la DERS intègre un tableau récapitulant les différents sujets qui ont été traités en Bureau Exécutif. Ainsi, les élus du Conseil Fédéral pourront retrouver plus facilement les procès-verbaux à l'origine des décisions qui ont été actées.

Nicolas ANDRÉ ajoute que le tableau comporte quatre couleurs :

- Le bleu correspond aux sujets validés en Bureau Exécutif, mais qui n'appellent aucune décision du Conseil Fédéral.
- La couleur saumon concerne les sujets ayant été ajournés par le Bureau Exécutif et qui par conséquent ne peuvent être soumis au Conseil Fédéral.
- Le vert clair reprend les sujets validés par le Bureau Exécutif et qui requièrent une approbation des membres du Conseil Fédéral.
- Le gris reprend les sujets validés par les deux instances.

Le tableau qui est classé par discipline comporte la date de référence du Bureau Exécutif lors duquel les sujets ont été validés, ainsi que la précision concernant le format du vote.

V. INTERVENTIONS

1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

Xavier JAN revient sur les relations entre la LNC et la FFC qui se sont particulièrement tendues.

Il souhaite rappeler avec respect la chronologie des faits qui correspond à l'expression du point de vue de la LNC, point de vue qui diverge de celui de la Fédération.

Le travail de concertation mené durant 18 mois entre la LNC et la FFC sur l'accès au statut professionnel des continentales avait intégré les propositions et les remarques de l'ensemble des parties, et notamment celles formulées par le Président de la FFC. À l'issue de ce travail, il a été décidé que tout nouveau projet de Continentale devait s'appuyer sur une équipe de DN1 existante.

Le 11 janvier 2024, le Président de la FFC a exprimé ses préoccupations, légitimes, sur les équipes DN1 et sur leurs difficultés d'accès au calendrier des compétitions. Il a ensuite annoncé sa volonté de mettre en place un statut amateur pour les équipes continentales. À la suite de cette annonce, Xavier JAN a immédiatement regretté que ce sujet n'ait jamais été abordé durant les 18 mois de concertation.

Le Président de la FFC a été invité à s'exprimer sur ce sujet lors du Conseil d'administration de la LNC qui s'est tenu en février 2024. Si les élus de la LNC n'ont pas nié les difficultés concernant les équipes de DN1, ils n'ont cependant pas validé l'idée de mettre en place un statut amateur pour les équipes continentales.

Une réunion a été organisée avec les managers des équipes continentales professionnelles qui ont fait valoir leur opposition sur ce dossier.

La LNC a ensuite fait la demande de l'organisation d'une réflexion commune avec l'ensemble des parties prenantes. Cette demande a été appuyée par un courrier envoyé au Président de la FFC.

Afin de donner à voir l'état d'esprit dans lequel la FFC souhaitait aborder ce sujet, Xavier JAN donne lecture d'un extrait dudit courrier :

« Lors du Conseil d'administration de la LNC de février 2024, vous avez exposé le projet fédéral visant à créer une division continentale amateur UCI à horizon 2025. La LNC, l'AC 2000, l'UNCP, et plus généralement, l'ensemble du secteur professionnel sont conscients de l'impact de l'évolution de la pratique du cyclisme au plus haut niveau à l'échelon mondial et du rajeunissement de ses compétiteurs professionnels sur l'activité de l'Élite amateur française, notamment les meilleures équipes de DN1. Ils sont disposés à partager avec la FFC une réflexion de fond sur le sujet, afin de trouver les solutions pérennes qui garantissent le statut social régi par les Codes du travail et du sport dont bénéficient les coureurs de continentales, statut professionnel,

et ouvrent les opportunités encadrées aux meilleures structures nationales olympiques.

Oui clairement à la confrontation des idées et à la recherche ensemble et objectivement des voies d'amélioration pour le cyclisme amateur français.

Mais non catégoriquement à la mise en place de manière précipitée et unilatérale d'un nouvel échelon hybride qui conduira fatalement à la grave déstructuration du cyclisme national qui a fait incontestablement ses preuves.

La volonté affichée de la FFC de communiquer sur ce sujet lors du prochain Championnat de France ne nous semble pas en adéquation avec la méthode que nous préconisons.

La LNC, l'AC 2000 et l'UNCP ne sauraient souscrire à un projet construit sur des sables mouvants, et le cas échéant, exerceraient tous les recours dont elles disposent pour défendre leur intérêt. »

Lors du Conseil d'administration de la LNC qui s'est déroulé juste avant les Championnats de France 2024, le Président de la FFC a annoncé avoir pris en considération des remarques suscitées.

À l'issue des débats qui ont eu lieu lors de ce Conseil d'administration, Xavier JAN a sollicité une réunion de la Commission de conciliation, demande qui a été acceptée par le Président. Or, quatre heures plus tard, la FFC a diffusé un communiqué de presse annonçant son intention de créer des équipes continentales fédérales. La LNC a réitéré par courrier sa demande relative à la Commission de conciliation et la date du 1^{er} août 2025 a été définie de façon conjointe. Sept jours avant la tenue de cette commission, soit le 23 juillet 2024, le Bureau Exécutif de la FFC a voté le cahier des charges de ces équipes qui a été transmis aux équipes DN la veille de la conciliation.

Il est étonnant que la FFC ait agi de la sorte sachant qu'elle n'était pas obligée d'accepter la conciliation.

Les élus de la LNC se sont sentis méprisés et ont été heurtés par cette façon de faire. Ces sentiments ont pu également être ressentis par les élus de la FFC à la suite de la démarche initiée par la LNC pour s'opposer à cette décision.

Conscients que les relations entre la Ligue et la FFC ne peuvent se résumer à cette situation, Xavier JAN a proposé au Président CALLOT un rendez-vous en tête à tête afin de tenter de repartir sur des bases plus saines. Lors de ce rendez-vous qui s'est tenu en janvier 2025, le Président de la FFC a indiqué qu'il n'était plus envisageable de s'engager dans une telle démarche au regard des procédures engagées. Ces propos devaient être accompagnés d'un engagement écrit proposé par la LNC, mais qui n'a pas été signé par la Fédération. Les échanges ayant été sincères, cette volte-face questionne d'autant plus.

Au cours de ces derniers mois et dernières semaines, Xavier JAN a reçu de nombreux témoignages issus du monde du cyclisme et du monde sportif faisant référence à la volonté de la FFC de faire disparaître la Ligue et remettant en cause la légitimité de certains de ses administrateurs. Ces derniers sont pourtant élus par leurs pairs à la faveur d'un vote à bulletins secrets.

Pour rappel, 45 % des clubs n'ont pas apporté leur soutien à l'équipe fédérale en place lors des dernières élections. Pour autant, la LNC ne se permet pas de remettre en cause sa légitimité.

Cependant, il importe de préciser que la position des organisateurs et des équipes diverge sur la démarche engagée par la LNC.

La LNC a reçu des informations relatives à l'interprétation de la décision rendue par le Conseil d'État qui a fait l'objet d'un communiqué de presse de la part de la FFC dont le titre a surpris : « Les équipes continentales fédérales continuent leur activité ». En outre ce communiqué affirme que seule la Fédération a la charge du cyclisme professionnel et amateur, allégation qui constitue une négation du Code du sport et de l'existence même de la LNC.

Lors du Bureau Exécutif du 18 juin 2025, le Président de la FFC a fait savoir que la LNC devait réfléchir à l'angle à partir duquel elle entendait aborder ce sujet lors de son prochain Conseil d'administration. La position de la Ligue a été exprimée à plusieurs reprises, tant à l'oral qu'à l'écrit :

« Oui clairement à la confrontation des idées, à la recherche ensemble et objectivement des voies d'amélioration pour le cyclisme amateur français.

Oui à la réflexion sur les opportunités encadrées aux meilleures structures nationales Amateurs.

Non catégoriquement à la mise en place de mesures imposées à la LNC qui viendraient empiéter sur son domaine de compétences. »

Lors du dernier Bureau Exécutif, le Président de la Fédération s'est également interrogé sur l'existence même de la subdélégation à la LNC, et des rumeurs affirment que la FFC envisage de ne pas la reconduire.

De manière solennelle, Xavier JAN tient à signaler que la stratégie qui viserait à « précipiter la LNC contre le mur » lors de la prochaine négociation serait immanquablement suicidaire pour le cyclisme français.

Face à ce risque de confrontation, la LNC entend clairement faire valoir ses droits.

L'ouverture de la boîte de Pandore ne manquera pas d'entraîner de graves conséquences. À l'heure des réseaux sociaux, le cyclisme sera le grand perdant.

Xavier JAN rappelle que, quelle que soit la qualité de la structuration des équipes de DN1 et du travail admirable de ses encadrants, leur statut social et fiscal est plus que fragile. Aussi est-il essentiel de faire preuve d'une grande prudence sur ce sujet.

Il s'adresse directement au Président de la FFC et lui fait part du message suivant :

« Monsieur le Président, êtes-vous prêt à tout poser sur la table ? Êtes-vous prêt à appréhender l'ensemble des sujets, à coconstruire des solutions comme nous avons pu le faire par le passé, dans le respect des prérogatives de chacun ? Êtes-vous prêt à faire des concessions ? Moi, je le suis. Êtes-vous prêt à vous inscrire dans cette démarche globale, car il n'est pas envisageable pour nous de traiter un sujet, de le décorréler du reste au regard du calendrier qui nous attend. Pour ma part, je suis pleinement disposé à m'inscrire dans cette démarche pour l'intérêt de notre sport. Pour autant, je veux ici affirmer que ma bienveillance et mon attachement à la FFC ne doivent pas être assimilés à une faiblesse. Je me suis investi dans la mission de président de la LNC et au service du sport cycliste en général. Je suis toujours aussi déterminé à mettre toute mon énergie dans ce projet. Mais ne doutez pas également de ma détermination à défendre l'institution que je représente. J'espère sincèrement que mon intervention vous aura convaincu qu'il existe un autre chemin que celui du non-renouvellement de la subdélégation.

Je vous remercie de votre attention. »

Michel CALLOT tient à signaler que le travail effectué en commun avec la Ligue portait sur la possibilité de trouver pour la LNC les conditions visant à respecter une sorte de *numerus clausus* dans le nombre d'équipes continentales, afin que les équilibres qui existent avec les organisateurs puissent continuer à fonctionner. La Fédération a apporté sa contribution par rapport à cet objectif et aucun autre.

S'agissant de la question finale, Michel CALLOT affirme être prêt à discuter, mais dans des conditions correctes et sérieuses, avec une réelle envie de faire progresser les sujets et d'ouvrir les vraies problématiques à l'aune de l'évolution que connaît le cyclisme professionnel par le monde. Le cyclisme français ne peut rester en retrait de cette évolution et des textes de l'UCI. En revanche, il déclare qu'il ne discutera pas avec tous les élus de la LNC. Il échangera avec ceux qui souhaitent discuter sérieusement et avoir un minimum d'introspection sur les actions passées et à venir.

Xavier JAN tient à souligner que le sujet évoqué par le Président de la FFC n'était pas décorrélié des équipes continentales. Le travail et les nombreux échanges ont permis l'aboutissement d'un projet commun qu'il est possible de renouveler.

Il fait part de l'énergie qui est la sienne pour que les discussions donnent naissance à un projet équilibré et encadré, prenant les considérations des uns et des autres. La FFC et la LNC doivent se donner la chance de s'engager dans cette voie.

Frédéric THÉOBALD souhaite savoir comment le cyclisme professionnel est géré dans les autres pays et si le modèle français représente un modèle pertinent.

Xavier JAN indique que le modèle actuel du cyclisme français répond au Code du sport. S'agissant des autres pays, il existe une Ligue en Italie et une commission ligue en Espagne qui est rattachée à la Fédération Espagnole de Cyclisme.

2. Directeur Technique National

Florian ROUSSEAU explique que les orientations stratégiques de la DTN ont été élaborées à partir des enjeux liés aux Super Championnats du monde 2027 et aux Jeux olympiques 2028.

En début d'année, le comité de pilotage de la DTN a été réorganisé avec des managers de secteur afin de répondre aux enjeux de performance et de couvrir l'ensemble des disciplines dans la perspective des Championnats du monde 2027 qui accueilleront une vingtaine de disciplines mondiales.

Cette réorganisation par secteur permettra de répondre aux enjeux de transversalité au regard des modèles de performance internationaux : aujourd'hui, les meilleurs coureurs pratiquent deux ou trois activités.

Le comité de pilotage est composé de sept secteurs :

- Le secteur Endurance (Route, Piste, E-Cycling et Gran Fondo).
- Le secteur Sprint.
- Le secteur Off Road.
- Le secteur Urbain et Artistique.
- Le volet Développement.
- Le volet Formation avec l'intégration de l'INF.
- La cellule Recherche et Performance.

En ce qui concerne le suivi socioprofessionnel qui constitue un levier important dans l'accompagnement des sportifs de Haut Niveau, l'accompagnement financier de l'ANR a été significatif. Ainsi, le montant des aides personnalisées s'établit à 431 000 euros au titre de l'année 2025 versus 390 000 euros pour l'année 2024. Pour bénéficier de ces aides, les sportifs doivent déclarer un revenu annuel inférieur à 40 000 euros, être listés sportifs de Haut Niveau et faire partie des dispositifs de ciblage pour 2028.

S'agissant de l'INF, son ambition est de former les futurs éducateurs et cadres de la FFC, ainsi que de développer l'offre de formations sur l'ensemble des disciplines, y compris celles où le nombre de licenciés est peu élevé.

Les actions sont également nombreuses sur le volet développement, notamment en ce qui concerne le Pump Track, le Cyclisme Santé, la mobilité à vélo et les équipements. Comme mentionné précédemment par M. CALLOT, la FFC est en lien

avec la Fédération Chinoise de Cyclisme pour le développement du BMX et du Pump Track.

Un document relatif à la prévention des violences destinés aux enfants licenciés a été élaboré sous la forme d'une bande dessinée et distribué aux présidents des Comités Régionaux.

Enfin, en matière d'héritage, les Championnats du monde 2027 représentent une réelle opportunité à l'instar des Jeux olympiques Paris 2024 qui ont été une véritable réussite pour ce volet.

3. Directeur du pôle médical fédéral

Éric MEINADIER aborde la commission médicale et explique que l'existence de cette dernière au sein des fédérations sportives est imposée par le Code du sport.

L'article 34 des statuts de la FFC institue la commission médicale qui est composée de cinq membres nommés par le Conseil Fédéral, dont un sur proposition de la LNC. Le médecin fédéral est membre de droit de cette commission.

Le règlement médical stipule que la commission médicale est composée des membres suivants :

- Le médecin élu au Conseil Fédéral de la Fédération Française de Cyclisme.
- Le directeur du pôle médical fédéral.
- Le médecin des équipes de France.
- Le médecin représentant des médecins fédéraux régionaux, médecin proposé par ses pairs pour une olympiade et nommé par le Conseil Fédéral de la FFC.
- Le représentant des médecins des groupes sportifs professionnels, médecin proposé par la Ligne Nationale du Cyclisme pour une olympiade et nommé par le Conseil Fédéral de la FFC.
- Le Président de la Commission Médicale Nationale est le médecin élu.

La FFC n'ayant pas de médecin élu au Conseil Fédéral, il est proposé de modifier le texte comme suit :

« Le président de la commission est :

- *Un des membres de la commission médicale — à l'exclusion du directeur médical.*
- *Proposé par les membres de la commission médicale, validé par le Bureau Exécutif, et désigné par le Conseil Fédéral. »*

La Présidente met aux voix le texte visant à modifier la désignation du président de la commission médicale.

Le texte est approuvé à l'unanimité des votants.

Éric MEINADIER annonce que la commission médicale propose de manière unanime de désigner à sa présidence M. Pierre RENAUD, médecin du Comité Régional Grand Est qui connaît parfaitement la médecine du cyclisme.

Soumise au vote du Conseil Fédéral, la désignation de M. Pierre RENAUD à la présidence de la commission médicale est approuvée à la majorité (une abstention).

Éric MEINADIER évoque les deux organigrammes (l'un concernant le fonctionnement du Siège fédéral et l'autre concernant le fonctionnement des médecins) mentionnés au chapitre 1 relatif à l'organisation générale de la médecine fédérale. Étant obsolètes et ne correspondant à aucune signification réglementaire, le Bureau Exécutif du 18 juin 2025 a validé la suppression de ces organigrammes, suppression qui doit être également actée par le Conseil Fédéral.

La Présidente soumet au vote des membres du Conseil Fédéral la proposition visant à supprimer les deux organigrammes énoncés au chapitre I relatif à l'organisation générale de la médecine fédérale.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Éric MEINADIER évoque l'article relatif au médecin du sport santé mentionnée dans l'article 6 du chapitre II. Sa mission étant aujourd'hui pleinement prise en main par la DTN, le rôle du médical est consultatif, avec une participation aux contenus et aux formations, le dernier Bureau Exécutif a acté la suppression de cette appellation dans le règlement.

Soumise au vote, la proposition visant à supprimer le titre de médecin du sport santé mentionnée dans l'article 6 du chapitre II est adoptée à la majorité des votants (un vote contre).

Éric MEINADIER fait part ensuite d'une incohérence entre les textes du Titre I relatif à l'organisation du sport cycliste et du règlement médical en ce qui concerne le certificat médical pour les non-licenciés. Afin d'harmoniser ces textes, il est proposé de modifier l'article 1.2 relatif à l'inscription à une compétition sportive autorisée ou organisée par la FFC du chapitre III du règlement médical comme suit :

« L'inscription à une compétition sportive autorisée ou organisée par la FFC est subordonnée à la présentation d'une licence FFC donnant accès aux compétitions ou aux épreuves de masse.

À défaut de présentation de cette licence, et lorsque le règlement de la FFC permet la participation de personne non licenciée, le sportif doit présenter une attestation santé délivrée par la FFC valide au jour de l'épreuve, et en cas d'impossibilité d'obtention de cette attestation, devra être produit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de six mois. »

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

VI. SITUATION FINANCIÈRE

Gilles DA COSTA rappelle que l'exercice budgétaire de la FFC s'établit depuis le 1^{er} novembre jusqu'au 31 octobre de l'année suivante. Un budget rectificatif est présenté à mi-année, afin de recalculer la situation dans la perspective de l'exécution budgétaire de la deuxième partie de l'année.

Pour rappel, le budget de la FFC pour 2025 est de l'ordre de 27 millions d'euros (produits et charges). Quant à l'excédent attendu, il s'élève à 107 000 euros. Au vu de ces éléments, il importe de surveiller étroitement ce budget pour éviter toute logique déficitaire.

Le budget est décomposé en deux parties :

- La vie associative qui comprend les services généraux et la DTN. Cette partie n'est pas assujettie à la TVA dans la mesure où elle correspond à la mise en œuvre des activités qui concourent au service public.
- Les organisations et les partenariats qui sont assujettis à la TVA, car appartenant au secteur lucratif.

Le résultat est ramené à 16 k€, ce qui représente une détérioration de 91 k€ par rapport au budget initial. Malgré la restauration des fonds propres de la FFC, il n'est pas possible d'envisager des résultats négatifs. De fait, le maintien du cadre budgétaire tel qu'il a été élaboré doit absolument se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Vie associative

La masse salariale connaît une légère dégradation de 48 k€ par rapport aux prévisions. L'adhésion à France Vélo qui n'était pas prévue a été intégrée et quelques ajustements ont été opérés en ce qui concerne le fonctionnement du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral en raison d'un nombre de membres plus élevé.

L'administration fiscale a refusé de prendre en compte le crédit impôt recherche sur des actions menées en 2024 au prétexte qu'elles ne correspondaient pas strictement au cadre réglementaire qui avait été défini pour en bénéficier. Pour information, ces actions étaient pourtant similaires à celles des années précédentes et qui avaient bénéficié dudit crédit d'impôt.

Un contrôle fiscal est en cours au sein de la FFC, événement qui se renouvelle environ tous les cinq ans.

La tenue en distanciel de la dernière Assemblée générale a permis de réaliser des économies.

DTN

Plusieurs économies (40 k€) ont été enregistrées du fait du départ de plusieurs membres de l'équipe (Head coach, entraîneurs nationaux), du médical (25 k€) qui apporte une contribution constante et du programme olympique (40 k€). Le développement associatif enregistre un léger boni (19 k€), tandis que le contrat de performance engrange un boni significatif de 137 k€.

Quelques variations défavorables sont toutefois à souligner, comme le plan coach (-34 k€), la Recherche et le Développement (-38 k€), les Équipes de France (-79 k€).

À la faveur d'une maîtrise des dépenses et de l'amélioration de la contribution du contrat de performance, la contribution des fonds propres de la FFC au budget de la DTN est inférieure de 163 k€.

DERS

Une dégradation prudentielle (-102 k€) concernant le bilan des Championnats d'Europe qui auront lieu en Drôme-Ardèche a été intégrée en raison des incertitudes qui planent sur le niveau de contributions des collectivités locales, nonobstant l'énergie déployée par le Président sur ce sujet.

Quelques légers ajustements ont par ailleurs été apportés au budget de la DERS.

Le provisionnement à 100 % du solde impayé des Championnats de France de Cassel (51 k€) n'a pas été intégré, car les discussions se poursuivent avec les acteurs locaux pour le règlement de ce solde. Il est susceptible d'être provisionné à la clôture.

La charge afférente au recrutement de la Directrice des sports pour les Championnats du monde 2027 (52 k€) a été intégrée. Les conditions d'équilibre de ce montant devraient intervenir ultérieurement.

Autres activités

Des ajustements de partenariats, ainsi que la disparition des actions de la FDJ pour les Ambassadrices ont été enregistrés. Ce secteur compte un nouveau partenariat (FDJ FACOM).

Les prévisions concernant la masse salariale sont moins importantes que prévu.

Masse salariale

Cette ligne connaît une baisse significative par rapport à l'année 2024 qui a vu la tenue des Jeux olympiques de Paris (4 709 k€ en 2025 versus 5 073 k€ en 2024).

Investissements

Cette ligne intègre l'aménagement des locaux de Trappes, ainsi que l'acquisition d'un nouvel outil (Geotrek) par la DTN.

Enfin, s'agissant de la filiale FVE dont la FFC est actionnaire à hauteur de 49 % au côté de la société d'événementiel et de communication Hopscotch, les comptes au titre de l'année 2024 sont en cours de production. Les conséquences seront ensuite traduites à l'aune du pacte d'actionnaires *ad hoc*.

Gilles DA COSTA déclare que la Commission des finances qui s'est réunie le 10 juin 2025 a rendu un avis favorable sur le budget rectificatif. Elle a tenu à souligner la qualité du document présenté à cette occasion. Il adresse tous ses remerciements à Christophe XHONNEUX et à son équipe pour le travail réalisé.

Pour rappel, la composition de la commission des finances qui est présidée par Didier MARCHAND est la suivante :

- Christine BAROCHE.
- Joël MARTINEZ.
- Gilles GIRARDOT.
- Christian LAZARINI.

VII. AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE TRAPPES

Gilles DA COSTA explique que la FFC avait acquis un lieu de stockage et de gestion des équipements fédéraux situé à Montry qu'il occupait initialement à titre gracieux. Dans une volonté de rapprochement géographique à la suite de l'acquisition de locaux situés à Trappes, ce lieu a été vendu en 2022 avec une plus-value. Le contrat de cession prévoit une occupation des locaux jusqu'en juin 2026.

En ce qui concerne l'aménagement des locaux de Trappes, la FFC a recensé depuis un an les besoins à la fois autour d'un comité projet interne et d'un comité associant le contractant général et son architecte, un avant-projet définitif a été formulé et chiffré.

Une fois que les modalités d'assurance dommage-ouvrage seront finalisées et les modalités de subvention par la Région Île-de-France sécurisées, le contrat pourra être signé et le chantier lancé.

Christophe XHONNEUX explique que le chantier démarrera par une phase de curage avant la mise en place du chantier à proprement parler. La livraison est prévue en avril 2026.

Le bâtiment dont la surface totale s'élève à 1 800 m² sera composé :

- D'une partie dédiée au volet technique avec une aire de chargement et de déchargement.
- D'une partie dévolue aux formations avec une grande salle de conférence modulable.
- D'une partie accueil et communs avec des douches pour le public Sport santé.
- Des bureaux en open space.

Ce site qui sera classé ERP de niveau 5 dans la mesure où il recevra du public répondra aux différents objectifs des subventions accordées pour ce projet.

Le projet est chiffré à 1 782 k€, auxquels il convient d'ajouter 20 k€ TTC au titre du bureau de contrôle SOCOTEC désigné.

En parallèle, une réflexion a été engagée sur l'organisation et le fonctionnement du site (organisation des équipes, déménagement de Montry, etc.).

Catherine GASTOU sollicite des précisions concernant le stock situé à Montry et la démarche RSE sur le site de Trappes.

Gilles DA COSTA explique qu'il existe un inventaire précis du stock de Montry et rappelle que les biens sont fortement dévalorisés (40 %) dès qu'ils entrent dans les stocks.

En amont du déménagement, il conviendra de définir les biens qui ne sont plus utiles à la FFC pour son organisation courante et de mener une réflexion sur leur affectation (économie circulaire, cession, destruction). L'aspect vintage de certains équipements devra par ailleurs être étudié. L'ensemble de ce travail sera engagé à partir de l'automne 2025.

En ce qui concerne la démarche RSE, les normes appliquées seront celles exigées par la réglementation en vigueur. Le Siège fédéral souhaite que ce site soit considéré comme étant l'une des composantes du Centre national de cyclisme et non pas comme une simple annexe.

Christophe XHONNEUX ajoute que les échanges entre le contractant général et la FFC ont pleinement intégré le sujet RSE. À titre d'exemple, il est prévu d'installer un système de récupération des eaux de pluie pour le lavage. Les sujets relatifs à l'isolation et la consommation d'électricité ont été également pris en compte.

L'objet même du site est RSE dans la mesure où il intègre des activités physiques adaptées, et donc d'inclusion.

VIII. GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL FÉDÉRAL

1. Groupe de travail sur la réforme des licences

Didier MARCHAND déclare que la réforme des licences s'est parfaitement déroulée et qu'elle a été très positive pour les compétitions. Le groupe de travail a récemment lancé sa réflexion sur la réforme de l'activité.

2. Groupe de travail sur les affinitaires

Jean-Claude ESNAULT annonce que toutes les régions ont répondu au questionnaire concernant les doubles affiliations. Les résultats de l'enquête laissent apparaître que sur les 2244 clubs fédéraux :

- 319 clubs sont affiliés à la FSGT.
- 421 clubs sont affiliés à l'UFOLEP.
- 740 clubs sont donc doublement affiliés, voire triplement affiliés.
- 1208 clubs doublement affiliés organisent des Access.
- 316 doubles organisations sont à l'UFOLEP.
- 324 doubles organisations sont à la FSGT.
- 52 clubs labellisés sont doublement affiliés.
- 132 clubs École française de cyclisme sont doublement affiliés.
- 6 clubs Sport santé sont doublement affiliés.
- 60 clubs doublement affiliés organisent ailleurs des manifestations alors qu'ils perçoivent des subventions de l'ANS.

Michel CALLOT spécifie que la loi autorise les associations à prendre les affiliations qu'elles souhaitent. Cependant, le Code du sport et les statuts de la FFC stipulent que tous les adhérents des clubs affiliés à la Fédération doivent être licenciés à la FFC.

L'attachement des clubs à la FFC peut être lié à différentes raisons, comme :

- La possibilité de bénéficier des différents labels fédéraux.
- La possibilité de bénéficier des subventions de l'ANS qui passent par les Comités Régionaux et la commission *ad hoc* de la FFC.

Au vu de cette situation, il a été décidé qu'un courrier serait envoyé à tous les clubs leur rappelant les règles susmentionnées, ainsi que les avantages pour leurs adhérents d'être licenciés à la Fédération, comme la couverture assurantielle qui intègre la responsabilité civile pour toutes les actions exercées au sein d'un club.

Les clubs devront ensuite signer une attestation par laquelle il s'engage à licencier tous leurs adhérents à la FFC. Ces mesures entreront en application lors de la prochaine campagne de demandes de subventions et de labellisations.

Jean-Claude ESNAULT déclare qu'il conviendrait par ailleurs de mettre en place des actions destinées à réintégrer les organisations qui ont quitté le système fédéral.

Madeleine GASPARETTI note qu'il serait intéressant de connaître le nombre de licences individuelles, ainsi que le nombre de licenciés qui s'inscrivent dans les clubs neutres.

Michel CALLOT explique que le Siège fédéral a la possibilité d'établir ces statistiques qui permettront la mise en place d'actions sur le plan régional pour faire connaître les avantages qu'offre la prise de licence dans un club affilié à la Fédération.

Didier MARCHAND rappelle que le club neutre est une solution temporaire pour les licenciés qui rencontrent des difficultés avec leur club. À la fin de l'année, ils doivent quitter le club neutre pour un autre club. La réglementation est parfaitement explicite sur ce sujet.

Fabien RAFFOUX ajoute que le système de dématérialisation interdit la prise de licence en club neutre et qu'il appartient aux Comités Régionaux de faire respecter la réglementation en précisant les exceptions.

3. ANS

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ annonce que la Commission ANS est pilotée par Thierry BEDOS et est composée de :

- Sophie SAUGRAIN.
- Catherine GASTOU.
- Nathalie THIMEL-BLANCHOZ.
- Alexandre URBAIN.
- Stéphane ROUBEAU.
- Cédric CHAUMOND.
- Martin RIMBAUD.
- Pauline COMEL.

La dernière réunion à laquelle participait la référente ANS s'est déroulée dans d'excellentes conditions et a été particulièrement fructueuse.

Pour rappel, les Comités Régionaux instruisent en amont les projets des clubs. Les thèmes sont :

- Les écoles de vélo et la labellisation des clubs.
- Le Savoir rouler à vélo.
- La féminisation.
- L'emploi.
- Le Cyclisme pour tous.
- Le Cyclisme santé.

Le montant de l'enveloppe distribuée au titre de l'année 2025 était de 1 169 000 euros. Sa répartition devait obligatoirement suivre le schéma suivant : 50 % pour les comités et 50 % pour les clubs.

La commission a noté une nette progression de la qualité des dossiers présentés.

Ses conclusions et ses arbitrages seront présentés prochainement au Président de la FFC.

Michel CALLOT tient à préciser que ces éléments lui seront présentés uniquement pour information : il n'intervient aucunement dans les arbitrages.

Il salue le travail remarquable, effectué à titre bénévole, de la commission.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ signale que les conditions d'attributions des aides de l'ANS seront durcies cette année.

Michel CALLOT ajoute que ce durcissement est lié à la qualité des bilans qui sont transmis à l'ANS. De fait, il importe qu'ils soient correctement effectués pour la FFC puisse conserver son niveau de subventions.

4. Équipements

La Présidente indique qu'une première visioconférence s'est tenue avec des élus du Conseil Fédéral désireux de travailler avec la DTN et le Président de la FFC sur ce sujet.

Bernard SINEUX explique qu'il s'agit d'identifier dans toutes les régions les besoins en matière de réfection et de construction de pistes. Ce travail qui sera lancé à la rentrée sera réalisé en étroite collaboration avec la DTN.

Michel CALLOT tient effectivement à souligner le travail collaboratif entre la DTN et ce groupe de travail. Ce sujet revêt une importance toute particulière eu égard à la réduction des subventions de l'ANS qui risque d'impacter les équipements. Par conséquent, il importe de viser l'efficacité et de définir les priorités pour effectuer les arbitrages.

La Présidente déclare qu'un groupe de travail relatif au bénévolat est en cours de constitution. Elle invite les élus du Conseil Fédéral intéressés par ce sujet à se manifester.

En ce qui concerne le groupe de travail sur la formation des dirigeants, la Présidente poursuit ses actions et annonce que les webinaires reprendront à la rentrée. Une collaboration s'engage également avec la DTN qui souhaite apporter de nouvelles formations aux dirigeants.

Marie-Françoise POTEREAU évoque le programme « Dirigeants de demain » qui est une déclinaison du « Club des 300 » du CNOSF. Plusieurs fédérations, dont la FFC, ont été choisies pour tester ledit programme via la plateforme sportive de l'INSEP.

Toutes les formations auront lieu en distanciel.

Myriam PRÉTOT invite les élues qui souhaitent se former à se positionner sur ces différentes formations.

La Présidente ajoute qu'une communication sera diffusée lorsque les formations seront finalisées.

IX. COMMISSIONS SPORTIVES

En préambule, Nicolas ANDRÉ déclare que le Bureau Exécutif a validé le 18 juin 2025, sur proposition des présidents des Comités Régionaux, une date fixe pour les Championnats régionaux Route des catégories Jeunes dès la saison 2026 : cet événement se déroulera le week-end des 4 et 5 juillet 2026.

Il annonce que la nouvelle Commission Nationale de Cyclo-cross a proposé de suspendre les formats des inter régions sur toutes les catégories pour la saison 2025-2026 en raison des contraintes qu'elles génèrent. La Commission mène une réflexion sur d'autres options pour la prochaine saison.

1. VTT

Nicolas ANDRÉ explique que la Commission Nationale de VTT propose pour la saison 2026 de scinder les différentes catégories de la course « Open Hommes XCO » en raison du nombre de pilotes trop important et d'intégrer aux programmes une course dédiée aux « Open U19 Hommes » et une course dédiée aux « Open U23 & Open 23-34 ans Hommes ». La Commission Nationale prévoit à minima 200 pilotes sur chacune de ces deux courses.

La Présidente met aux voix la proposition visant à créer une nouvelle épreuve VTT XCO.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ évoque le programme XCC et déclare que la Commission Nationale de VTT propose d'ajouter une course U23 Hommes, afin de mieux préparer ces pilotes aux échéances internationales et d'assurer une continuité après la catégorie U19 où des XCC Hommes et Femmes sont d'ores et déjà proposées.

Le modèle des U23 Femmes étant satisfaisant, aucun changement n'est nécessaire.

La Présidente met aux voix la proposition visant à intégrer une course U23 au programme XCC.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

2. Piste

Nicolas ANDRÉ déclare que la Commission Nationale Piste souhaite valoriser les victoires obtenues lors des manches des Coupes de France Avenir Piste. Pour ce faire, elle propose les modifications d'attribution de Hors Quotas pour les Championnats de France de l'Avenir Piste 2025 suivantes :

U19 Hommes :

- km : Champion de France N-1*
*1^{er} de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste
- Américaine :
*1 équipe du Comité Régional Champion de France N-1**
*1^{re} équipe de la Coupe de France U19***
*1^{re} équipe de chaque manche de la Coupe de France Avenir Piste***
- Course aux Points :
Champion de France N-1
*1^{er} de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste
*1^{er} de la Coupe de France U19
- Poursuite Individuelle :
Champion de France N-1

U17 Hommes :

- Course Scratch :
Champion de France N-1
*1^{er} de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste
*1^{er} de chaque manche inter régions Piste
- Américaine :
*1 équipe du Comité Régional Champion de France N-1**
*1^{re} équipe de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste***
- Course aux Points :
Champion de France N-1
*1^{er} de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste
*1^{er} de chaque manche inter régions Piste

- Poursuite Individuelle :
 - *Champion de France N-1*
 - *1^{er} de chaque manche de Coupe de France Avenir Piste
 - *si toujours éligible dans cette catégorie.
 - **Hors Quota pour le Comité Régional (non nominatif).
 - ***Sous conditions des règles de participation aux Championnats de France de l'Avenir Piste.

La Présidente soumet au vote du Conseil Fédéral les modifications d'attribution sur la Coupe de France Avenir Piste.

Les modifications d'attribution sur la Coupe de France Avenir Piste sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ explicite que la Commission Nationale Piste propose que la participation à la Coupe de France U19 Piste soit modifiée comme suit : les équipes devront être composées de trois coureurs minima et de cinq coureurs maximum (au lieu de quatre) avec une spécialisation possible d'un coureur. Ainsi, le cinquième coureur ne pourra être spécialisé que sprinter et ne pourra participer qu'aux épreuves dites de sprint, vitesse 500 mètres, départ arrêté. Les autres coureurs devront effectuer l'ensemble du programme.

La Présidente met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ annonce que dans une volonté de pouvoir accueillir plus d'athlètes U19 sur les manches de Coupe de France Avenir Piste dès la saison 2026, et du fait de la spécialisation des athlètes U19, la Commission Nationale Piste, en accord avec la DTN, propose les modifications suivantes :

PARTICIPATION

La participation à la Coupe de France Avenir Piste est libre et ouverte à tous les hommes des catégories U17/U19 et à toutes les femmes des catégories U15 à U19.

Pour les catégories U15-U17 Femmes et U17 Hommes, la participation à l'ensemble des épreuves de la manche à laquelle le coureur est engagé est obligatoire.

Pour les catégories U19 Hommes et Femmes, ils auront la possibilité de s'inscrire sur les épreuves de sprint et/ou d'endurance. Toutefois, un coureur souhaitant pratiquer par exemple uniquement la discipline du Sprint devra participer à toutes les épreuves de Sprint de la manche en question (idem pour la discipline endurance). Les coureurs

souhaitant s'engager sur les deux disciplines auront l'obligation de participer à toutes les épreuves de la manche.

La Présidente soumet au vote la proposition visant à modifier les conditions de participation des U19 Hommes et Femmes à la Coupe de France Avenir Piste.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ aborde le programme des Championnats de France de l'Avenir et annonce que la Commission Nationale propose d'ajouter la course scratch pour les U19 Hommes et Femmes (sans limitation de quota), et de retirer pour ces mêmes catégories la course à l'élimination.

S'agissant du Keirin, elle propose que soient qualifiés les 12 meilleurs temps du 200 mètres lancé du tournoi de vitesse pour les U17 Hommes et les U15/U17 Femmes.

La Présidente soumet au vote la proposition visant à modifier le programme des épreuves des Championnats de France de l'Avenir.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ tient à saluer la nouvelle organisation de la DTN qui permet un travail très étroit avec la Commission Nationale Piste.

Il adresse tous ses remerciements au Comité Régional de Bretagne qui accueillera au vélodrome de Loudéac les prochains Championnats de France de l'Avenir Piste.

Il évoque ensuite les Championnats de France Élite Piste et déclare que la Commission Nationale propose d'ajouter la course scratch (sans limitation de quota) et la course à l'élimination (sans limitation de quota) chez les Élites Hommes et Femmes, et de retirer la poursuite par équipes chez les Élites Hommes et Femmes.

La Présidente met au vote la proposition de modification du programme des Championnats de France Élite Piste.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

3. Équipes continentales fédérales

Michel CALLOT explicite que le Bureau Exécutif a validé le nouveau cahier des charges des équipes continentales fédérales qui ne mentionne aucun élément ayant trait aux champs d'activité de la LNC, conformément à la décision du Conseil d'État.

Nicolas ANDRÉ ajoute que les points modifiés concernent plus particulièrement les conditions de participation aux épreuves du calendrier : toute référence aux courses

dites professionnelles a été retirée du cahier des charges. Dorénavant, le texte stipule que :

« Les équipes continentales fédérales ont un accès privilégié aux épreuves de classe 2, en France et à l'étranger. Les organisateurs français sauront prioriser les demandes des équipes françaises sous statut. »

La Présidente met aux voix les modifications apportées au cahier des charges des équipes continentales fédérales.

Les modifications apportées au cahier des charges des équipes continentales fédérales sont adoptées à la majorité (une abstention).

Gilles ZOPPI demande si l'appellation « équipes continentales fédérales » est conservée.

Michel CALLOT répond que le vote du Conseil Fédéral vient confirmer cette appellation.

4. Commission Nationale de discipline

La Présidente déclare que la Commission Nationale de discipline propose d'ajouter Mme Ophélie LACAILLE en tant que membre suppléante. Mme LACAILLE est avocate en droit du sport qui connaît les problématiques du sport du fait de son passage durant près d'un an à la FFC. Elle est en outre particulièrement sensible au sujet des violences,

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements à Christophe LAVERGNE pour son travail concernant la composition des commissions.

X. POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX procède à la présentation des activités de la Direction Communication et Marketing qui se répartissent comme suit :

- La communication institutionnelle de la FFC (nominations, violences routières, écoles de cyclisme, féminisation du cyclisme, élections fédérales, etc.).
- La communication évènementielle.
- La communication de l'Équipe de France.
- La communication sur et avec les partenaires de la FFC.
- La communication interne avec les différents acteurs fédéraux (comités et clubs) pour forger et renforcer le collectif.
- La partie marketing et développement qui conçoit les offres pour les partenaires.
- La gestion des droits télévisuels des principales compétitions.

Les actions de la Direction Communication et Marketing visent à :

- Accroître le nombre de licenciés dans la durée, et notamment chez les jeunes.
- Accroître les ressources financières provenant du privé.
- Accompagner la transformation économique et sociétale de la FFC et de ses clubs dans le monde d'aujourd'hui au regard du projet fédéral.

L'équipe est composée de sept collaborateurs et deux stagiaires et est organisée en pôles :

- Un pôle médias et relations presse.
- Un pôle digital.
- Un pôle contenus.
- Un pôle marketing.

La communication s'adresse aussi bien à des cibles externes (fans, prospects, institutions, collectivités, entreprises, médias) qu'à des cibles internes (athlètes, clubs, comités, licenciés, commissions, organisateurs, salariés, DTN).

Depuis le début du mois de janvier, la Direction a couvert de nombreux événements, tels que les Championnats de France Piste (Loudéac), les Championnats de France de Cyclo-cross (Pontchâteau), les Coupes de France Route, les Coupes de France BMX, l'annonce des Supers Mondiaux UCI 2027 et l'inauguration de la colline d'Élancourt, héritage des Jeux olympiques Paris 2024.

Patrick CLUZAUD fait état de la situation positive des partenariats : plusieurs d'entre eux ont été renouvelés depuis le début de l'année (le CIC, Look, Corima, FDJ, Skoda, Punch Power, Vitrabri).

Parallèlement, de nouveaux partenariats ont été signés, tels que CB avec une visibilité plus importante sur les tenues Équipes de France ; TotalEnergies pour les Championnats de France Route 2025 ; le CIC pour les Championnats d'Europe Route ; Decathlon pour l'opération nationale « Défie un champion » lors du Tour de France.

Des négociations sur les droits télévisuels sont en cours, mais elles s'annoncent compliquées dans la mesure où les télévisions souhaitent réduire leur participation.

En ce qui concerne la Fondation France Vélo qui est présidée par M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX, les projets de développement sont en cours de finalisation avant le lancement de la prospection de mécènes. La Fondation est un outil essentiel dans la valorisation de l'impact sociétal et le développement du mécénat autour des athlètes et des structures fédérales.

Tristan HORREAUX évoque ensuite le sujet des athlètes et rappelle que la FFC ne détient pas leur image individuelle ; elle valorise uniquement leur image collective. Il annonce que la Direction Marketing, en collaboration avec la Direction Juridique et la

DTN, a élaboré une démarche visant à valoriser l'image individuelle de ses athlètes, afin :

- D'accompagner ses athlètes dans la recherche de partenaires financiers pour soutenir leur pratique sportive
- De faire de ses athlètes des ambassadeurs de la FFC et de ses disciplines.

Dans les prochaines semaines, la Direction Communication et Marketing travaillera sur plusieurs opérations, telles que :

- Les Championnats de France Route Élite qui se dérouleront en Vendée.
- Les Championnats de France Route Avenir qui auront lieu à La Tour-du-Pin (Isère).
- La première édition du Championnat de France FFC de Gravel.
- Les Championnats d'Europe UEC en Drôme-Ardèche.
- L'opération « Mon Club, Mon Vélo » à la rentrée 2025 qui remplace « Génération cycliste ». Cette opération est destinée à promouvoir la pratique du vélo dans les clubs FFC auprès du grand public, et plus particulièrement des jeunes, en s'appuyant sur les clubs labellisés EFC.

Enfin, l'enjeu de la communication avec les comités et les clubs étant essentiel, un groupe de travail a été créé. Un questionnaire sera envoyé prochainement aux présidentes et aux présidents de région, afin d'appréhender plus finement leurs attentes et leur organisation en ce qui concerne leur communication avec le Siège fédéral.

Tristan HORREAUX annonce que la Direction Communication et Marketing a élaboré une feuille de route qui fixe ses actions jusqu'en 2028. Bien que la FFC soit une grande fédération qui dispose d'une forte notoriété et dont le sport est médiatisé, elle doit cependant mieux affirmer son image et renforcer son attractivité.

Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur les Championnats du monde UCI 2027 qui auront lieu en Haute-Savoie : ce rendez-vous sera le plus grand événement vélo de l'Histoire. Il représentera une occasion unique de faire grandir de manière pérenne le cyclisme en France et permettra de bâtir un héritage pour les générations futures (Impact Vélo 2027).

La stratégie de communication de la FFC doit s'appuyer sur quatre mots d'ordre :

- Cultiver la fierté.
- Contribuer à fédérer.
- Innover.
- Valoriser les Championnats du monde 2027.

Les actions de communication externe ont pour objectifs de :

- Faire briller la vitrine l'Équipe de France.
- Valoriser la diversité des disciplines de la FFC.
- Valoriser l'expertise des clubs et des avantages de la prise de la licence.

- Faire resonner la ferveur autour des manifestations fédérales.
- Valoriser l'impact et l'engagement sociétal de la FFC.

En matière de communication interne, il importe de :

- Structurer la communication descendante vers les structures.
- Appréhender plus finement les attentes du terrain.
- Identifier les bonnes pratiques des clubs et des comités pour les valoriser.
- Faire des athlètes fédéraux des ambassadeurs.
- Renforcer le sentiment d'appartenance des salariés.

Pour muscler et diversifier sa stratégie commerciale, la FFC doit :

- Fidéliser les partenaires fédéraux.
- Anticiper les futurs modèles économiques de l'audiovisuel et du digital.
- Diversifier ses ressources (mécénat, nouveaux services, merchandising).
- Structurer les offres (BtoB et BtoC) et accélérer le développement commercial.
- Innover pour créer de nouvelles offres BtoB et BtoC.

Pour déployer l'ensemble de cette stratégie, un plan d'action a été élaboré et chiffré. Il s'articule autour de neuf piliers :

- La marque et l'institution : fédérer les parties prenantes autour d'une marque FFC puissante et attractive.
- Les offres de pratiques : promouvoir les offres de pratique de la FFC pour attirer de nouveaux publics (femmes, jeunes, cyclos).
- L'Équipe de France : illuminer la vitrine de l'Équipe de France et faire des athlètes fédéraux des ambassadeurs de la FFC.
- Les événements : améliorer l'attractivité des événements fédéraux et innover dans les formats ; développer et diversifier le réseau de collectivités partenaires.
- L'impact sociétal : valoriser l'impact sociétal de la FFC et faire monter en puissance la Fondation France Vélo.
- Le digital et l'audiovisuel : optimiser les sites web, les espaces clubs et les espaces licenciés FFC et le marketing digital.
- La communication fédérale : structurer la communication entre le Siège Fédéral, les comités territoriaux et les clubs, afin de gagner en efficience et renforcer le sentiment d'appartenance.
- Les Super Mondiaux 2027 : capitaliser sur ce rendez-vous pour promouvoir la FFC sur tout le territoire national, ses disciplines, ses clubs et ses athlètes, et faire fructifier l'héritage de l'événement au travers du Fonds Impact Vélo 2027.
- Les partenariats : structurer les offres fédérales, renforcer la stratégie commerciale et diversifier les ressources de la FFC (sponsoring, mécénat, merchandising, nouveaux produits et services).

Christian LAZARINI félicite Tristan HORREAUX pour la qualité de sa présentation.

Il estime que la FFC ne s'appuie pas suffisamment sur les départements qui peuvent être à l'origine de propositions intéressantes.

Tristan HORREAUX abonde dans ce sens : les remontées du terrain sont effectivement précieuses. Il souligne que l'axe concernant la communication fédérale a pour objectif de fluidifier les remontées du terrain, à l'instar de celles des Comités Départementaux.

Éric PIHET a la sensation que la FFC ait manqué l'élan des Jeux olympiques Paris 2024 à l'inverse d'autres fédérations, telles que celles de tennis de table ou de natation. La communication sur l'incroyable réussite du cyclisme français aux Jeux olympiques arrive trop tardivement.

Michel CALLOT explicite qu'à l'issue des Jeux olympiques, le tennis de table a connu plusieurs grandes compétitions qui ont fait l'objet d'une forte présence médiatique mettant ainsi en lumière la discipline. La FFC n'a pas eu de telles manifestations à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques 2024. De fait, il était plus difficile de soutenir une activité en l'absence de compétitions.

XI. QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Questions de Marc FORESTIER

TARIFICATION

1) Serait-il possible de créer un groupe de travail concernant les tarifications des épreuves officielles, car les baisses de subventions des collectivités territoriales impactent fortement le financement d'épreuves de niveau national ?

Exemple : le Cyclo-cross n'a pour le moment qu'un seul candidat.

Le président CALLOT a d'ailleurs indiqué pendant la réunion du CNPT que la FFC devait revoir ses standards à la baisse.

Michel CALLOT déclare que la Commission des finances présidée par Didier MARCHAND travaille sur le sujet de la tarification. Dès lors, il n'est pas nécessaire de créer un groupe de travail.

Pour ce qui est des standards, il convient de ne pas confondre tarification et standards d'organisation. Ces derniers sont intégrés dans les cahiers des charges et correspondent au niveau d'exigence qui est fixé aux organisateurs de Coupes de France et d'épreuves officielles. Afin d'alléger la facture globale de ces épreuves, une analyse des cahiers des charges intégrant une baisse des standards devra être effectuée.

2) Serait-il possible d'avoir un document reprenant la tarification des épreuves FFC dans toutes les disciplines et les cahiers des charges à disposition des Comités Régionaux afin d'éviter d'interroger les services de la FFC à chaque fois ?

Michel CALLOT explique que le service Communication et la DERS préparent un outil visant à mieux exprimer les produits de la FFC et à indiquer plus clairement le coût de l'organisation. Cet outil est indispensable pour les Comités Régionaux qui sont le premier relai de contact avec les collectivités territoriales.

PRÉSENCE AU CNPT

3) La Présidente du Conseil Fédéral ne pourrait-elle pas être invitée lors des réunions CNPT ?

Michel CALLOT rappelle que les présidents du Conseil Fédéral étaient jusqu'à présent également présidents de région. Cette question est totalement fondée et il est évident qu'il n'émet aucune objection à cette proposition. La Présidente est donc la bienvenue aux réunions du CNPT.

ASSURANCES

4) Assurances FFC

Gilles DA COSTA nous a prévenus d'une modification à venir au sujet des modes de calculs de cotisations d'assurance par Comité Régional.

En plus du taux de sinistralité par discipline, pourrait-on avoir des statistiques plus détaillées à savoir :

- *Sinistres par disciplines, par catégories de licence (compétition, assistance organisation ex-véhicules suiveurs) en nombres et en montant.*
- *Répartition par famille de sinistre (corporel et/ou matériel en nombres et montants.*

Christophe LAVERGNE explique qu'il disposera de ces statistiques à compter du mois d'octobre 2025, lors de l'élaboration du prochain cahier des charges concernant l'appel à concurrence sur le prochain contrat collectif.

Christophe XHONNEUX rappelle que Gilles DA COSTA a mis en place un groupe de travail dédié au calcul de la répartition du montant global de l'assurance. Ce groupe évalue actuellement les différentes hypothèses et les variations qu'elles peuvent représenter pour chaque comité.

DIFFUSION PV COMMISSIONS

5) Les PV des réunions des commissions peuvent-ils être communiqués aux membres du Conseil Fédéral ?

Michel CALLOT explique que les procès-verbaux des commissions sont avant tout des documents de travail et que les propositions qui sont examinées peuvent s'apparenter à des décisions, alors qu'elles n'ont pas été validées par le Bureau Exécutif. Dès lors, le risque de confusion est prégnant.

En revanche, une synthèse reprenant les points clés ayant été validés par le Bureau Exécutif pourra être rédigée et envoyée aux élus du Conseil Fédéral.

Questions d'Éric JACOTÉ

1) Merci de nous faire part des motivations de la DTN à vouloir déplacer le pôle Espoir de Besançon sur Montpellier.

Florian ROUSSEAU précise qu'il s'agit du pôle France Relève et non du pôle Espoir. À l'issue de l'olympiade, des bilans ont été effectués avec la DTN et les cadres missionnés sur le VTT. Ces bilans ont mis en évidence des pistes d'amélioration concernant l'accueil du pôle France VTT. En outre, l'ANS a émis des orientations dans le cadre du PPF qui a été validé par le Bureau Exécutif et qui est en cours de validation au sein du ministère des Sports.

Les principaux axes de cette réorganisation sont liés à :

- La réduction des effectifs pour concentrer les moyens sur des projets individuels de performance.
- La mutualisation des ressources et expertises, notamment au travers des CREPS.
- La maîtrise des risques économiques eu égard à la conjoncture économique.
- La réduction des risques sociaux et juridiques.

Le déplacement du pôle France Relève à Montpellier répond à plusieurs objectifs, tels que :

- L'alignement avec la nouvelle stratégie nationale et les orientations données par l'ANS.
- Une meilleure prise en compte des exigences d'encadrement, de surveillance et de sécurité pour les sportifs mineurs dont l'accueil doit être irréprochable.

Florian ROUSSEAU rappelle qu'un maître d'internat est manquant sur le pôle de Besançon. De fait, il ne peut recevoir des athlètes mineurs et ne correspond pas aux attentes qui sont celles de la FFC.

Pour l'heure, la rentrée à Montpellier n'est pas actée, mais elle demeure à l'étude.

Éric JACOTÉ déclare ne pas être convaincu par ces arguments : si un maître d'internat a été trouvé à Montpellier, il aurait pu l'être trouvé à Besançon. Par ailleurs, il doute que la ville de Montpellier soit le lieu idéal pour travailler en raison notamment de la circulation extrêmement dense.

Il juge nécessaire qu'une réflexion plus fine soit menée sur ce sujet, car il serait regrettable de tirer un trait sur le passé du pôle de Besançon, la qualité des encadrants et la performance.

Florian ROUSSEAU indique que Naël ROUFFIAC a quitté Besançon pour Montpellier. Son départ a été motivé par l'offre de formation scolaire et universitaire qui est plus étendue à Montpellier où les transports urbains sont gratuits.

Par ailleurs, il est précisé que la rémunération du maître d'internat de Montpellier est prise en charge par le CREPS et non par la FFC.

2) Aujourd'hui, le TFJC peine à trouver son format, cela va faire trois années que celui-ci n'a pas eu lieu. Pourquoi ? En parallèle, le Trophée BMX fonctionne très bien, et il en va de même pour TFJV. Nous souhaiterions comprendre pourquoi le règlement du TFJV est remis en cause, au risque de l'affaiblir, en voulant nous imposer la parité de façon arbitraire, alors même que bon nombre de régions peinent à remplir les quotas actuels dédiés en ce qui concerne les jeunes filles. Cela contribuerait à mettre en difficulté l'ensemble des régions et priverait ainsi nombre d'autres jeunes de participation.

Michel CALLOT assure être un fervent défenseur du TFJV, car il s'agit d'un modèle qui a su donner une longueur d'avance à de nombreux vététistes dont les compétences techniques ont été louées au plus haut niveau.

À date, aucun sujet concernant le TFJV n'a été débattu en Bureau Exécutif, dans la mesure où la Commission Nationale VTT n'a pas encore traité ce sujet. Toutefois, il est certain que la féminisation du TF revêt un enjeu important pour lequel il sera nécessaire de trouver des solutions.

S'agissant de l'organisation du TFJC, la Fédération peine à trouver une collectivité d'accueil. Pour autant, la volonté de la FFC d'organiser une belle fête pour les jeunes cyclistes sur route est réelle.

Joël MARTINEZ s'enquiert du soutien du Président de la FFC en ce qui concerne le TFJ BMX.

Michel CALLOT répond que le TFJ BMX a bien sur son plein soutien mais qu'il ne l'a pas évoqué car il s'est centré sur la question.

Christian LAZARINI souhaite savoir si la période d'organisation et la durée du TFJC sont immuables.

Michel CALLOT répond que la période n'est absolument pas immuable. S'agissant du nombre de jours, la Commission Nationale travaille actuellement à sa réduction pour rendre le TFJC plus attractif pour les collectivités. Il invite M. LAZARINI à faire part de ses propositions le cas échéant.

Questions de Bernard SINEUX

Sujet : Subvention ANS Pôle — cette subvention est identique pour tous les pôles. Les pôles sont classés par le ministère.

1) Peut-on connaître le classement des structures et le diffuser ?

2) Peut-on reconsidérer le calcul de la subvention en prenant en compte certains critères et ne pas faire une répartition identique entre tous les pôles qui sont différents en termes de développement, investissement, taille, etc.

Bernard SINEUX indique que les subventions de son pôle demeurent identiques, et ce, en dépit des nombreux investissements réalisés.

Florian ROUSSEAU explique que le seul critère d'évaluation de l'ANS et du ministère des Sports est celui des sportifs classés SHN ou qui le seront à la sortie des structures fédérales.

En 2024, l'ANS a mis en place un outil d'évaluation qui analyse les performances des structures du PPF sur plusieurs années. Mais à date, les données demeurent insuffisantes, notamment pour établir un classement fiable des structures. Du reste, l'ANS ne souhaite pas communiquer sur ce classement ni sur celui des fédérations.

Pour 2025, le mode d'attribution des financements est inchangé.

Bernard SINEUX regrette que les efforts réalisés par les pôles pour soutenir le Haut-Niveau ne soient pas mieux récompensés.

XII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ indique que tous les calendriers ont été déposés sur le SharePoint.

Il annonce que la finale Piste Coupe de France U17 Hommes et U15/U17 Femmes des départements aura lieu à Vannes (Bretagne) le 21 septembre 2025. En cas de mauvais temps, l'épreuve se tiendra au vélodrome de Loudéac.

La Présidente adresse tous ses remerciements aux participants pour leur attention et leurs échanges de qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.

La Présidente

Christine BAROCHE

Le Secrétaire de séance

Didier MARCHAND